

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017**

Délibération
n° 2017.12.627

**Transfert du
personnel du
Syndicat Mixte
d'Alimentation en Eau
Potable et
d'Assainissement
(SMAEPA) de
Châteauneuf sur
Charente**

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 décembre 2017**

Secrétaire de séance : Jacky BOUCHAUD

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Georges DUMET, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, René BUJON, Isabelle ESNAULT

Ont donné pouvoir :

Patrick BOURGOIN à Anne-Sophie BIDOIRE, Jacques DUBREUIL à François NEBOUT, François ELIE à Joël GUITTON, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Michel GERMANEAU à Guy ETIENNE, Pascal MONIER à Elisabeth LASBUGUES, Jean-Philippe POUSSET à Xavier BONNEFONT, Philippe VERGNAUD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Suppléant(s) :

Bernard CONTAMINE par Isabelle ESNAULT, Jean-Claude COURARI par René BUJON

Excusé(s) :

Samuel CAZENAVE, Karen DUBOIS, Philippe LAVAUD, Danièle MERIGLIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2017

**DELIBERATION
N° 2017.12.627**

EAU

Rapporteur : Monsieur DOLIMONT

TRANSFERT DU PERSONNEL DU SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT (SMAEPA) DE CHATEAUNEUF SUR CHARENTE

GrandAngoulême est adhérent au Syndicat Mixte de Châteauneuf sur Charente (SMAEPA) pour l'Alimentation en Eau Potable et Assainissement, au titre de la compétence assainissement collectif et eau potable.

L'arrêté préfectoral du 19 octobre 2017 confère au syndicat une durée limitée dont le terme est fixé au 31 décembre 2017.

Les modalités de la liquidation du syndicat doivent être arrêtées par délibérations concordantes des membres du syndicat. Si ces modalités ne sont pas adoptées avant le 31 décembre 2017, la dissolution de syndicat sera faite en deux temps :

- fin des compétences au 31 décembre 2017
- et liquidation dans les mois qui suivront après vote des comptes administratifs et adoption des modalités de liquidation par l'ensemble des membres du syndicat.

Concernant le personnel du syndicat, l'article 40 de la loi NOTRe prévoit que les membres du syndicat se mettent d'accord sur la répartition du personnel un mois avant la dissolution. En l'absence d'accord dans ces délais, le Préfet fixe la répartition.

La proposition établie en concertation entre les membres du syndicat consiste en la reprise de l'ensemble du personnel par l'agglomération de Grand Cognac, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les deux agents ont chacun reçu une proposition d'affectation qu'ils ont acceptée au sein de cette communauté. De plus, les agents seront intégralement à la charge de Grand Cognac, aucune contribution ne sera demandée aux autres membres du syndicat.

Vu l'avis favorable de la commission finances et responsabilités sociétales du 6 décembre 2017,

Je vous propose donc :

D'APPROUVER le transfert des deux agents du Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau Potable et Assainissement (SMAEPA) de Châteauneuf sur Charente à la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac, à compter du 1er janvier 2018,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes afférents, si nécessaire.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

22 décembre 2017

Affiché le :

22 décembre 2017